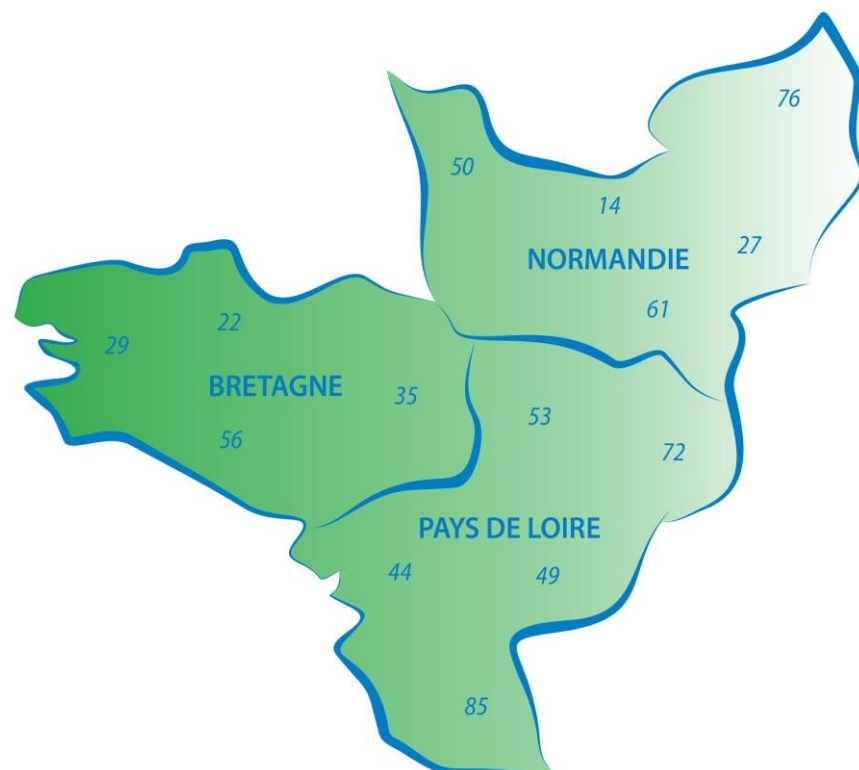


CALENDRIER PREVISIONNEL GRAND OUEST
DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES CENTRES DE GESTION



Années 2023-2024

Le calendrier sera mis à jour régulièrement sur les sites Internet respectifs des CNFPT et CDG.

Avertissement :

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications. Un concours peut être ajouté ou supprimé. Les dates et lieux peuvent être modifiés par les organisateurs, dont les adresses figurent ci-après. Seule la publicité officielle de l'arrêté d'ouverture confirme son organisation.

N.B. : Les concours et examens organisés par le CNFPT sont des concours nationaux (épreuves écrites aux mêmes dates sur l'ensemble du territoire).

	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE				CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE			
Service Interrégional des Concours (SIC)	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex		02.99.23.41.30	www.cdg35.fr	CNFPT Siège	80 rue de Reuilly CS41232 75578 PARIS Cedex 12	01.55.27.44.00	S i t e n a t i o n a l : w w w . c n f p t . f r
Région Normandie	Centre de Gestion du CALVADOS	2 impasse Initialis CS 20052 14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.15.50.20	www.cdg14.fr	CNFPT Délégation Normandie Rouen	20, quai Gaston Boulet BP 4072 76022 ROUEN Cedex	02.35.98.24.30	
	Centre de Gestion de l'EURE	10 bis, rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX Cedex	02.32.39.23.99	www.cdg27.fr				
	Centre de Gestion de la MANCHE	139, rue Guillaume Fouace CS 12309 50009 SAINT-LO Cedex	02.33.77.89.00	www.cdg50.fr				
	Centre de Gestion de l'ORNE	Rue François Arago 61250 VALFRAMBERT	02.33.80.48.00	www.cdg61.fr	CNFPT Délégation Normandie Caen	17, avenue de Cambridge CITIS 14209 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex	02.31.46.20.50	
	Centre de Gestion de la SEINE-MARITIME	40 allée de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	02 35 59 71 11	www.cdg76.fr				
Région Bretagne	Centre de Gestion des COTES D'ARMOR	Eleusis 2 - BP 417 1, rue Pierre et Marie Curie 22194 PLERIN Cedex	02.96.58.64.00	www.cdg22.fr	CNFPT Délégation de Bretagne	P.I.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.00	
	Centre de Gestion du FINISTERE	7, boulevard du Finistère 29000 QUIMPER	02.98.64.19.75	www.cdg29.bzh	CNFPT Antenne des Côtes d'Armor	5, rue du 71 ^{ème} RI CS 30418 22004 SAINT-BRIEUC Cedex 1	02.96.61.80.16	
	Centre de Gestion d'ILLE ET VILAINE	Village des Collectivités Territoriales 1, avenue de Tizé - CS13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.23.31.27	www.cdg35.fr	C.N.F.P.T. Antenne du Finistère	Rue de Kervézennec 29200 BREST	02.98.02.20.11	
	Centre de Gestion du MORBIHAN	6 bis, rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES Cedex	02.97.68.16.00	www.cdg56.fr	CNFPT Antenne d'Ille et Vilaine	1, avenue de Tizé CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex	02.99.54.80.50	
					CNFPT Antenne du Morbihan	P.I.B.S. - CP 58 56038 VANNES Cedex	02.97.47.71.18	
Région Pays de la Loire	Centre de Gestion de la LOIRE-ATLANTIQUE	6, rue du Pen Duick II CS 66225 44262 NANTES Cedex 2	02.49.62.43.96	www.cdg44.fr	CNFPT Délégation des Pays de la Loire	60, boulevard Beaussier BP 40205 49002 ANGERS Cedex1	02.41.77.37.37	
	Centre de Gestion du MAINE-ET-LOIRE	Maison des Maires 9, rue du Clon 49000 ANGERS	02.41.24.18.80	www.cdg49.fr				
	Centre de Gestion de la MAYENNE	Maison des Collectivités Parc Tertiaire Cérés - Bâtiment F 21 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	02.43.59.09.09	www.cdg53.fr	CNFPT Antenne de Loire Atlantique	29, boulevard Albert Einstein CS 62348 44323 NANTES Cedex 3	02.40.89.35.97	
	Centre de Gestion de la SARTHE	3, rue Paul Beldant 72014 LE MANS Cedex 2	02.43.24.25.72	www.cdg72.fr	CNFPT Antenne de la Sarthe	5 bis, avenue René Laennec 72000 LE MANS	02.43.75.08.82	
	Centre de Gestion de la VENDEE	65, rue Kepler CS 60239 85006 LA ROCHE-SUR-YON Cedex	02.51.44.50.60	www.cdg85.fr				

— INDEX DES CONCOURS —

CONCOURS TRADITIONNELS :

CONCOURS EXTERNE : les candidats doivent être titulaires du ou des diplômes requis.

Il peut exister des dérogations aux conditions de diplômes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter les services concours des Centres de Gestion ou à consulter leurs sites internet respectifs.

CONCOURS INTERNE : les candidats doivent justifier d'une durée de services en qualité d'agent public.

TROISIEME CONCOURS : ils peuvent être ouverts pour certains cadres d'emplois, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L 212-5 du code général de la Fonction publique.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Depuis le 1^{er} Août 2007, le candidat peut bénéficier de la reconnaissance de son expérience professionnelle (REP) ou de la reconnaissance en équivalence de diplôme (RED) lorsqu'il ne possède pas les diplômes exigés pour s'inscrire au concours. L'examen de la demande de la reconnaissance est effectué :

- **Soit directement par les services organisateurs des concours lorsque ces derniers sont ouverts à des diplômes à caractère généraliste.**
- **Soit par une commission placée auprès du CNFPT pour les concours ouverts à des diplômes spécialisés ou étrangers.**

Information importante : le calendrier des réunions des commissions n'est pas connecté à celui des concours. Ainsi, un demandeur qui n'aura pas reçu de décision de la commission avant le 1^{er} jour des épreuves du concours, ne pourra pas se présenter aux épreuves. Les décisions favorables de la commission seront effectives pour les prochains concours concernés par la demande. Les personnes sont invitées à faire leur demande de REP bien avant leur inscription à un concours.

EXAMENS PROFESSIONNELS :

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur liste d'aptitude.

A l'issue des concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude établie par ordre alphabétique. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale. Elle est valable deux ans, renouvelable deux fois. Toutefois, afin de bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude pour une troisième et quatrième année, vous devez en faire la demande, par écrit, au centre de gestion organisateur du concours, au terme des deux premières années suivant votre inscription initiale et au terme de la troisième année.

L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de chaque collectivité ou établissement public.

A compter du 1^{er} janvier 2010, la répartition de l'organisation des concours et examens professionnels a été modifiée conformément à la loi du 19 février 2007. Le CNFPT a conservé l'organisation des concours et examens des Administrateurs, des Conservateurs du patrimoine, des Conservateurs de bibliothèques et des Ingénieurs en chef. Les autres concours et examens organisés antérieurement par le CNFPT ont été transférés aux Centres Départementaux de Gestion (CDG).

- RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION -

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (UNIQUEMENT PENDANT LES PERIODES INDIQUEES) :

- Téléchargement du dossier d'inscription et pré-inscription en ligne aux concours et examens sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr) pour les concours le concernant et sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.
- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et timbrée au tarif en vigueur pour des plis de 51 g à 100 g ou de 101 g à 250 g selon le concours, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION (JUSQU'A LA DATE INDIQUEE) :

- A l'accueil des Centres de Gestion, du SIC ou du CNFPT organisateurs des concours ou examens aux horaires habituels d'ouverture.
- Par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au Centre organisateur.
- Par voie dématérialisée sur votre espace sécurisé sur le site du cdg organisateur.

- Tout courrier insuffisamment affranchi sera refusé -



L'inscription au concours ou à l'examen et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre organisateur.
Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès des Services Concours des Centres de Gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

**Les Centres de Gestion et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par d'autres sources.**

- CONCOURS TRADITIONNELS -

FILIERE ADMINISTRATIVE

A D M I N I S T R A T I V E

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	26 au 30 juin 2023	CNFPT	Siège
Attaché (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 19 mars 2024 au 24 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 2 mai 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	14 novembre 2024	SIC	pour le Grand Ouest
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant aux moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	19 octobre 2023	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
Rédacteur (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant aux moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	19 octobre 2023	CDG 14	-
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 16 novembre 2023 Retrait et dépôt auprès des Centres organisateurs	14 mars 2024	CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en Chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	6 au 8 septembre 2023	CNFPT Siège	
Ingénieur (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2^e de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des cinq spécialités du concours. Spécialité 1 : "Ingénierie, gestion technique et architecture", Spécialité 2 : "Infrastructures et réseaux", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques", Spécialité 4 : "Urbanisme, aménagement et paysage", Spécialité 5 : "Informatique et systèmes d'information".	Inscriptions closes	21 et 22 juin 2023	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours de Technicien Principal de 2^{ème} classe est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours). Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg56.fr :</u> du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 2 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	11 avril 2024	CDG 56 pour le Grand Ouest	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours de Technicien est ouvert par spécialité. Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours). Spécialité 1 : "Bâtiments, génie civil", Spécialité 2 : "Réseaux, voirie et infrastructures", Spécialité 3 : "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration", Spécialité 4 : "Aménagement urbain et développement durable", Spécialité 5 : "Déplacements, transports", Spécialité 6 : "Espaces verts et naturels", Spécialité 7 : "Ingénierie, informatique et systèmes d'information", Spécialité 8 : "Services et intervention techniques", Spécialité 9 : "Métiers du spectacle", Spécialité 10 : "Artisanat et métiers d'art".	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque organisateur :</u> du 19 septembre 2023 au 25 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 2 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	11 avril 2024	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
Agent de maîtrise (Catégorie C)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le concours d'agent de maîtrise est ouvert par spécialité : Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers", Spécialité 2 : "Logistique et Sécurité", Spécialité 3 : "Environnement, hygiène", Spécialité 4 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 5 : "Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique", Spécialité 6 : "Restauration", Spécialité 7 : "Techniques de la communication et des activités artistiques". Spécialité 8 : Le concours interne peut en outre être ouvert dans la spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.	Inscriptions closes	26 janvier 2023	CDG 14 (Spé. 5)	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 22 (Spé. 4, 5 et 6)	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27 (Spé. 2 et 6)	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 49 (Spé. 1, 3, et 6)	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 50 (Spé. 3)	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 53 (Spé. 4)	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56 (Spé. 1 et 3)	CDG 22 CDG 29 CDG 35
				CDG 61 (Spé. 4)	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classée au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt. Spécialité 1 : "Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers", Spécialité 2 : "Espaces naturels, espaces verts", Spécialité 3 : "Restauration", Spécialité 4 : "Environnement, hygiène", Spécialité 5 : "Conduite de véhicule".	inscriptions closes	18 janvier 2024	CDG 22 (spé 1 et 2)	
				CDG 29 (spé 3, 4 et 5)	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conservateur de bibliothèques (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	16 et 17 mai 2023	CNFPT	Siège
Conservateur du patrimoine (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	Fin août 2023	CNFPT	Siège
Bibliothécaire (Catégorie A)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires comprennent un concours externe et un concours interne dans chacune des deux spécialités : Bibliothèques et Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat OU d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971. Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	Inscriptions closes	23 mai 2023	SIC	pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	25 mai 2023	SIC	pour le Grand Ouest

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques comprennent un concours externe, un concours interne et un troisième concours dans chacune des quatre spécialités : Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation. INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans au moins de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat OU d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), OU d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	25 mai 2023		SIC pour le Grand Ouest

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie (Catégorie A)	INTERNE SUR EPREUVES : <u>Spécialité "Musique"</u> : ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat. <u>Spécialité "Arts Plastiques"</u> : - ouvert aux candidats ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée en sixième et septième alinéas de l'article 2 du décret n° 91-855 du 2 septembre 1991. OU - ouvert aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. EXTERNE SUR TITRES : <u>Spécialité "Musique"</u> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement départemental. <u>Spécialité "Arts plastiques"</u> : ouvert aux candidats titulaires : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; OU - un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisé ; OU - un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret n°92-892 du 2 septembre 1992 ; OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg54.fr : du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 15 mai 2024		Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Professeur d'enseignement artistique de classe normale (Catégorie A)	Les concours de recrutement pour l'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique comprennent un concours externe et interne dans chacune des quatre spécialités : Musique, Danse, Art dramatique, Arts plastiques. INTERNE : ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Dans la spécialité arts plastiques, le concours interne est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités, un concours sur titres et épreuves. Les formations ou diplômes permettant de participer au concours dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes le permettant dans la spécialité danse sont précisés par décret. EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : Les candidats doivent être titulaires : - Pour la spécialité <u>Musique et danse</u> : du certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des conservatoires classés ; - Pour la spécialité <u>Art dramatique</u> : du certificat d'aptitude aux fonctions de Professeur des conservatoires classés obtenu dans la discipline Art dramatique ; - Pour la spécialité <u>Arts plastiques</u> : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; - OU - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 susvisée ; - OU - d'un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe du décret 92-894 du 2 septembre 1992 ; - OU - justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. <i>Pour plus d'informations sur les conditions d'accès, merci de consulter les sites internet des Centres de Gestion organisateurs.</i> SPECIALITE MUSIQUE - Violon : CDG 13 - www.cdg13.fr - Alto : CDG 25 - www.cdg25.org - Violoncelle : CDG 31 - www.cdg31.fr - Contrebasse : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Flûte traversière : : CDG 67 - www.cdg67.fr - Hautbois : CDG 59 - www.cdg59.fr - Clarinette : CDG 69 - www.cdg69.fr - Basson : CDG 72 - www.cdg72.fr - Saxophone - CDG 35 - www.cdg35.fr - Trompette : CDG 62 - www.cdg62.fr - Cor : CDG 59 - www.cdg59.fr - Trombone : CDG 33 - www.cdg33.fr - Tuba : CDG 44 - www.cdg44.fr - Piano : CDG 69 - www.cdg69.fr - Orgue : CDG 45 - www.cdg45.fr - Accordéon : CDG 77 - www.cdg77.fr - Harpe : CDG 06 - www.cdg06.fr - Guitare : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Percussions : CDG 63 - www.cdg63.fr - Chant : CDG 14 - www.cdg14.fr - Direction d'ensembles vocaux : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr - Direction d'ensembles instrumentaux : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr - Musique ancienne (tous instruments) : CDG 37 - www.cdg37.fr - Musique traditionnelle (tous instruments) : CDG 35 - www.cdg35.fr - Musique électroacoustique : CDG 06 - www.cdg06.fr - Jazz (tous instruments) : CDG 35 - www.cdg35.fr - Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments) : CDG 40 - www.cdg40.fr - Accompagnement (musique et danse) : CDG 06 - www.cdg06.fr - Professeur d'accompagnement (musique et danse) : CDG 14 - www.cdg14.fr - Formation musicale : CDG 54 - www.cdg54.fr - Culture musicale : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Ecriture : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Professeur chargé de direction (musique, danse et art dramatique) : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr SPECIALITE DANSE : - Danse contemporaine : CDG 76 - www.cdg76.fr - Danse classique : CDG 76 - www.cdg76.fr - Danse jazz : CDG 76 - www.cdg76.fr SPECIALITE ART DRAMATIQUE : Pas de discipline : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr SPECIALITE ART PLASTIQUE - Histoire des arts : CDG 34 - www.cdg34.fr - Sciences humaines appliquées à l'art, au design et à la communication : Pas ouvert - Philosophie des arts et esthétique : Pas ouvert - Peinture, dessin, arts graphiques : CDG 34 - www.cdg34.fr - Sculpture, installation : CDG 34 - www.cdg34.fr - Cinéma, vidéo : Pas ouvert - Photographie : Pas ouvert - Infographie et création multimédia : CDG 34 - www.cdg34.fr - Espaces sonores et musicaux : Pas ouvert - Graphisme, illustration : CDG 34 - www.cdg34.fr - Design d'espace, scénographie : CDG 44 - www.cdg44.fr - Design d'objet : CDG 44 - www.cdg44.fr	Inscriptions closes	à compter du 30 janvier 2023	Les centres organisateurs sont indiqués en face de chaque discipline.	

FILIERE SPORTIVE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	23 janvier 2024	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 72 CDG 85
				CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
Educateur des activités physiques et sportives (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	23 janvier 2024	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant socio-éducatif (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : - Spécialité "Assistant de service social" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; - Spécialité "Education spécialisée" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ; - Spécialité "Conseil en économie sociale et familiale" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 9 avril 2024 au 15 mai 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 23 mai 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 30 septembre 2024		Spécialité : "Assistant de service social" : CDG 53 Spécialité : "Education spécialisée" : CDG 27 Spécialité : "Conseil en économie sociale et familiale" : CDG 22 pour le Grand Ouest
Educateur de jeunes enfants (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	à compter du 06 février 2024	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (Catégorie C)	INTERNE AVEC EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (nouvel intitulé : certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	11 octobre 2023	CDG 14	-
				CDG 27	CDG 76
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 49	CDG 53 CDG 72
				CDG 50	-
				CDG 61	-

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Médecin de 2^{ème} classe (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert : - aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ; - aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.	Inscriptions closes	à compter du 6 février 2023	CDG 76 pour le Grand Ouest	
Psychologue de classe normale (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires : 1 - de la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention, soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie, soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004, 2 - de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnée ci-dessus dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990, 3 - du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers, 4 - du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris, 5 - du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.	Inscriptions closes	à compter du 23 janvier 2023	CDG 85 pour le Grand Ouest	
Sage-femme (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L 356-2 du code de la santé publique susvisé ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L 356 du même code.	Inscriptions closes	à compter du 20 mars 2023	CDG 22 pour le Grand Ouest	
Puéricultrice (Catégorie A)	SUR TITRE AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions closes	à compter du 6 février 2023	CDG 56 pour le Grand Ouest	
Infirmier en soins généraux (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions closes	A compter du 30 janvier 2023	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : 1 - Spécialité "Pédicure-podologue" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code 2 - Spécialité "Ergothérapeute" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code 2 bis - Spécialité "Psychomotricien" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code 3 - Spécialité "Orthoptiste" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code 4 - Spécialité "Manipulateur d'électroradiologie médicale" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code 5 - Spécialité "Technicien de laboratoire médical" : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code 6 - Spécialité "Préparateur en pharmacie hospitalière" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code 7 - Spécialité "Diététicien" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	à compter du 6 mai 2024	CDG 22 (Spé. 1, 2, 2 bis, 7)	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
				CDG 50 (Spé. 3, 4, 5, 6)	
Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes territoriaux (Catégorie A)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : 1 - Spécialité "Masseur-kinésithérapeute" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code 2 - Spécialité "Orthophoniste" : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	à compter du 6 mai 2024	CDG 22 (Spé. 1)	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
				CDG 50 (Spé. 2)	

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Aide-soignant de classe normale (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.	Inscriptions closes	à compter du 9 octobre 2023	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14
				CDG 61	-
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Auxiliaire de puériculture de classe normale (Catégorie B)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L.4392-1 et L.4392-2 du code de la santé publique.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr ; du 5 septembre 2023 au 11 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt</u> : 19 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 4 mars 2024	CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe (Catégorie C)	SUR TITRES AVEC EPREUVES : Spécialité "Aide médico-psychologique" : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ; Spécialité "Assistant dentaire" : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979. <i>Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).</i>	Inscriptions closes	à compter du 9 octobre 2023	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27

FILIERE POLICE

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur de police municipale (Catégorie A)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cigversailles.fr : du 29 août 2023 au 4 octobre 2023 Date limite de dépôt : 12 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	15 et 16 janvier 2024		Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Chef de service de police municipale (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 (anciennement IV). 3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. (Sous réserve des besoins déclarés dans le Grand-Ouest).	Inscriptions closes	8 juin 2023		Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest 15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60
Gardien brigadier (Catégorie C)	1^{er} concours INTERNE : ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique. 2^{ème} concours INTERNE : ouvert aux agents publics mentionnés au 3^e de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 (anciennement V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023 Date limite de dépôt : 16 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs.	14 mai 2024	CDG 35 CDG 44 CDG 76	CDG 22 CDG 29 CDG 56 - CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61

FILIERE ANIMATION

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 2^{ème} classe (Catégorie B)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	21 septembre 2023	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Animateur (Catégorie B)	INTERNE SUR EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. INTERNE SPECIAL SUR EPREUVES (sous réserve d'ouverture) : ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement IV) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. 3^{ème} CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	21 septembre 2023	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe (Catégorie C)	INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant d'un an au moins de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année du concours. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins niveau 3 (anciennement V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. 3^{ème} CONCOURS : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Inscriptions closes	23 mars 2023	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Colonel de sapeurs-pompiers (Catégorie A)	Les conditions d'accès au concours sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	22 au 24 mai 2023	CNFPT Siège	
Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	INTERNE SUR EPREUVES : ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier et ayant validé la formation d'intégration de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels et la formation de professionnalisation de l'infirmier de groupement de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990. CONCOURS SUR TITRES : ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein et titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour exercer la profession d'infirmier et du diplôme de cadre de santé, ou de qualifications reconnues comme équivalentes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg77.fr :</u> du 3 octobre 2023 au 8 novembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 16 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 4 mars 2024	Rattachement au CDG 77 seul organisateur au niveau national 10 point de vue CS 40056 77564 LIEUSAIN Cedex Tél : 01.64.14.17.00	
Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE : ouvert : 1° Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionnés à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur. 2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles L. 4111-2 et R. 5126-4 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi du 27 juillet 1999 susvisée.	Inscriptions closes	à compter du 28 septembre 2023	Rattachement au CDG 63 seul organisateur au niveau national Parc technologique de la Pardieu 7 Rue Condorcet CS 7000 7 63063 CLERMONT-FERRAND Cedex1 Tél : 04 73 28 59 80	
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale (Catégorie A)	CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Inscriptions closes	à compter du 22 mai 2023	Rattachement au CDG 13 seul organisateur au niveau national Boulevard de la Grande Thumine CS10439 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 Tél : 04.42.54.40.50	
Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie A)	INTERNE : ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et ayant validé la formation d'intégration du lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés de l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010 susvisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	Inscriptions closes	1 juin 2023	CDG 35 seul organisateur au niveau national	

FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

S
A
P
R
E
U
R
S
-
S
P
I
O
M
N
P
I
E
R
S

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie B)	INTERNE : ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation d'intégration du sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé. EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 (anciennement III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du cdg organisateur :</u> du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	25 avril 2024	Concours INTERNE Rattachement au CDG 34 seul organisateur au niveau national	Parc d'Activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 Tél : 04.67.04.38.80 Concours EXTERNE Rattachement au CDG 54 seul organisateur au niveau national 2 allée Pelletier Doisy 54600 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.10
Lieutenant de 2 ^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels (Catégorie B)	INTERNE : ouvert : 1° Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 ; 2° Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010.	Inscriptions closes	25 ou 27 avril 2023	Rattachement au CIG Grande Couronne (78-91-95) pour le Grand Ouest	15, rue Boileau BP 855 78000 VERSAILLES Cedex Tél : 01.39.49.63.60 Autre organisateur CDG 69 9, allée Alban Vistel 69110 SAINT-FOY-LES-LYON Tél : 04.72.38.49.50

- EXAMENS PROFESSIONNELS -

Ils concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.
Pour plus de précisions, veuillez contacter, selon l'examen, le CDG ou le CNFPT.

FILIERE ADMINISTRATIVE

A
D
M
I
N
I
S
T
R
A
T
I
V
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Administrateur (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	Examen des dossiers : à compter du 27 février 2023 Epreuves orales : à compter du 17 avril 2023	CNFPT Siège	
Attaché principal (Catégorie A)	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	Inscriptions closes	6 avril 2023	SIC pour le Grand Ouest	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	26 septembre 2024	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 49	CDG 44 CDG 53 CDG 72 CDG 85
				CDG 76	CDG 27
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux rédacteurs ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	26 septembre 2024	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1) au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, 2) au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	26 septembre 2024	CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 50	CDG 14 CDG 61
				CDG 72	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 85
				CDG 76	CDG 27

FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions closes	16 mars 2023	CDG 14	-
				CDG 27	-
				CDG 35	CDG 22 CDG 29 CDG 56
				CDG 44	-
				CDG 49	-
				CDG 50	-
				CDG 53	-
				CDG 61	-
				CDG 72	-
				CDG 76	-
				CDG 85	-

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Ingénieur en chef (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	Examen des dossiers : à compter du 31 mars 2023 Epreuves orales : à compter du 5 juin 2023	CNFPT Siège	
Ingénieur <u>Promotion interne</u> (Catégorie A)	- Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg44.fr : du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt</u> : 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	13 juin 2024	CDG 44 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	13 avril 2023	CDG 29 pour le Grand Ouest	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux techniciens ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	Inscriptions closes	13 avril 2023	CDG 50	CDG 14 CDG 27 CDG 61 CDG 76
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85

FILIERE TECHNIQUE

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Technicien principal de 2 ^{ème} classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ; - Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	Inscriptions closes	13 avril 2023	CDG 56 pour le Grand Ouest	
Agent de maîtrise <u>Promotion interne</u> (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs, dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	Inscriptions closes	26 janvier 2023	CDG 14	CDG 50 CDG 61
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 85
				CDG 72	CDG 49 CDG 53
				CDG 76	CDG 27
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Inscriptions closes	18 janvier 2024	CDG 14 CDG 22 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 53 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85	

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Attaché principal de conservation du patrimoine <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 16 mai 2024		Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 157 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Tél : 01.56.96.80.80
Bibliothécaire principal <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux bibliothécaires ayant au moins atteint le 5 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du CDG Organisateur :</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 16 mai 2024		SIC pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg35.fr :</u> du 16 janvier 2024 au 21 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 29 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2024		SIC pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg35.fr :</u> du 16 janvier 2024 au 21 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 29 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2024		SIC pour le Grand Ouest
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	L'examen professionnel au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe est ouvert dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives et Documentation. Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg35.fr :</u> du 16 janvier 2024 au 21 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 29 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mai 2024		SIC pour le Grand Ouest
Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<u>Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg53.fr :</u> du 17 octobre 2023 au 22 novembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 30 novembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	28 mars 2024		CDG 53 pour le Grand Ouest

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Professeur d'enseignement artistique <u>Promotion interne</u> (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe. <i>SPECIALITE MUSIQUE</i> - Violon : CDG 13 - www.cdg13.com - Alto : CDG 25 - www.cdg25.org - Violoncelle : CDG 06 - www.cdg06.fr - Contrebasse : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Flûte traversière : CDG 67 - www.cdg67.fr - Hautbois : CDG 59 - www.cdg59.fr - Clarinette : CDG 69 - www.cdg69.fr - Basson : CDG 31 - www.cdg31.fr - Saxophone : CDG 44 - www.cdg44.fr - Trompette : CDG 62 - www.cdg62.fr - Cor : CDG 38 - www.cdg38.fr - Trombone : CDG 37 - www.cdg37.fr - Tuba : CDG 44 - www.cdg44.fr - Piano : CDG 69 - www.cdg69.fr - Orgue : CDG 45 - www.cdg45.fr - Accordéon : CDG 77 - www.cdg77.fr - Harpe : CDG 44 - www.cdg44.fr - Guitare : CDG 73 - www.cdg73.fr - Percussions : CDG 63 - www.cdg63.fr - Direction d'ensembles instrumentaux : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr - Chant : CDG 35 - www.cdg35.fr - Direction d'ensembles vocaux : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr - Musique ancienne (tous instruments) : CDG 25 - www.cdg25.org - Musique traditionnelle (tous instruments) : à définir - Jazz (tous instruments) : CDG 63 - www.cdg63.fr - Musique électroacoustique : CDG 06 - www.cdg06.fr - Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments) : CDG 35 - www.cdg35.fr - Accompagnateur (musique et danse) : CDG 59 - www.cdg59.fr - Professeur d'accompagnement (musique et danse) : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Formation musicale : CDG 54 - www.cdg54.fr - Culture musicale : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Ecriture : CIG Petite Couronne - www.cig929394.fr - Professeur chargé de direction (musique, danse, art dramatique) : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr <i>SPECIALITE DANSE</i> - Danse contemporaine : CDG 33 - www.cdg33.fr - Danse classique : CDG 33 - www.cdg33.fr - Danse Jazz : CDG 76 - www.cdg76.fr <i>SPECIALITE ART DRAMATIQUE</i> : CIG Grande Couronne - www.cigversailles.fr <i>SPECIALITE ARTS PLASTIQUES</i> : CDG 34 - www.cdg34.fr	Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur : du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	A compter du 5 février 2024	La répartition des Centres organisateurs est indiquée derrière chaque discipline.	

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie <u>Promotion interne</u> (Catégorie A)	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique titulaires qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg54.fr :</u> du 9 janvier 2024 au 14 février 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 22 février 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 15 mai 2024		Rattachement au CDG 54 pour le Grand Ouest 2, allée Pelletier Doisy BP 340 54602 VILLERS-LES-NANCY Tél : 03.83.67.48.20.

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Conseiller des activités physiques et sportives principal <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 6 ^{ème} échelon du grade de conseiller.	Période de retrait ou pré-inscription sur le site www.cdg14.fr : du 14 novembre 2023 au 20 décembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 28 décembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	18 avril 2024		CDG 14 pour l'ensemble du territoire national Autre organisateur : CDG 81
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	12 janvier 2023		SIC pour le Grand Ouest
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux éducateurs des activités physiques et sportives ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon de ce grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Inscriptions closes	12 janvier 2023		SIC pour le Grand Ouest

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif.	Inscriptions closes	A compter du 28 septembre 2023	CDG 22	CDG 14 CDG 27 CDG 29 CDG 35 CDG 44 CDG 49 CDG 50 CDG 56 CDG 61 CDG 72 CDG 76 CDG 85
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^{ème} échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.	Inscriptions closes	A compter du 16 février 2023	CDG 53	CDG 72 pour le Grand Ouest
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux ayant atteint le 6 ^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg61.fr : du 12 septembre 2023 au 18 octobre 2023 Date limite de dépôt : 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	A compter du 5 février 2024	Rattachement au CDG 41 pour le Grand Ouest 3 rue Franciade 41 260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR Tél : 02 54 56 28 50	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe <u>Avancement de grade</u> (Catégorie C)	Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site internet du CDG organisateur : du 9 avril 2024 au 15 mai 2024 Date limite de dépôt : 23 mai 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	17 octobre 2024	CDG 22	CDG 29 CDG 35 CDG 56
				CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

P
O
L
I
C
E

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Chef de service de police municipale <u>Promotion interne</u> (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et cadre d'emplois des garde champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	Inscriptions closes	8 juin 2023		Rattachement au CIG Petite Couronne (92-93-94) pour le Grand Ouest 157 avenue Jean Lolive 93500 PANTIN Tél : 01.56.96.80.80

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur principal de 1^{ère} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg85.fr :</u> du 12 mars 2024 au 17 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 septembre 2024	CDG 85 pour le Grand Ouest	
Animateur principal de 2^{ème} classe Avancement de grade (Catégorie B)	Ouvert aux animateurs ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 12 mars 2024 au 17 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 septembre 2024	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Animateur principal de 2^{ème} classe Promotion interne (Catégorie B)	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> du 12 mars 2024 au 17 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 25 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	19 septembre 2024	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} Classe Avancement de grade (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4 ^{ème} échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 24 octobre 2023 au 29 novembre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 7 décembre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs	21 mars 2024	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 85	CDG 44 CDG 49 CDG 53 CDG 72

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Colonel de sapeurs-pompiers (Catégorie A)	Les conditions d'accès à l'examen professionnel sont disponibles sur le site internet www.cnfpt.fr .	Inscriptions closes	Examen des dossiers : à compter du 22 mars 2023 Épreuves orales : à compter du 10 mai 2023	CNFPT Siège	
Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels <u>Avancement de grade</u> (Catégorie A)	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg59.fr :</u> du 5 septembre 2023 au 18 octobre 2023 <u>Date limite de dépôt :</u> 26 octobre 2023 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	à compter du 8 janvier 2024	Rattachement au CDG 59 seul organisateur au niveau national 14 rue Jeanne maillotte CS 71222 59013 LILLE Cedex Tél : 03.59.56.88.00	
Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouverts aux lieutenants de 1 ^{ère} classe justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	<u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site du CDG organisateur :</u> du 5 mars 2024 au 10 avril 2024 <u>Date limite de dépôt :</u> 18 avril 2024 Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur	16 octobre 2024	CDG 35 seul organisateur au niveau national	
Lieutenant de 1 ^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels <u>Avancement de grade</u> (Catégorie B)	Ouvert aux lieutenants de 2 ^{ème} classe ayant au moins atteint, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4 ^{ème} échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	28 février 2023	Rattachement au CDG 33 seul organisateur au niveau national Immeuble Horiopolis 25 rue du Cardinal Richaud CS 10019 33049 BORDEAUX Cedex Tél : 05.56.11.94.30	

Communiqué de presse du 03 février 2023

Reprogrammation de certaines opérations de la filière sapeurs-pompiers professionnels en 2023

Par communiqué de presse du 14 décembre 2022, nous faisons part du report en 2024 des opérations à caractère médico-social de la filière sapeurs-pompiers professionnels, initialement prévues en 2023.

Cependant, malgré l'absence de compensation financière suffisante attachée au transfert aux CDG des opérations de la filière, la FNCDG et les Centres de Gestion organisateurs ont fourni leurs meilleurs efforts pour réaliser certaines opérations à caractère médico-social de la filière sapeurs-pompiers avant la fin de l'année 2023.

L'objectif étant que l'action des Centres permette d'avancer le recrutement des lauréats sur ces métiers en tension, la révision du calendrier des opérations s'établit comme suit :

- **Avancement du calendrier de deux opérations au plus tard fin 2023 :**
 - concours de médecin et de pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (organisé par le CDG 63)
 - concours d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels (organisé par le CDG 13)
- **Maintien du report de deux opérations au début de l'année 2024 (1er semestre 2024) :**
 - concours de cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels (organisé par le CDG 77)
 - examen professionnel de cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels (organisé par le CDG 59)

Les dates des autres opérations de la filière sapeurs-pompiers prévues en 2023 ne sont pas modifiées (concours de capitaine, concours interne de lieutenant de 2ème classe, examen professionnel de lieutenant de 1ère classe)